

## Emetteur

**AUDIS SN**  
3 rue jean rédélé  
76370 MARTIN EGLISE  
  
Tél.: 0232146868  
Email: contact@audis.fr

## Adressé à

**DALLMAYR DIST AUTO NORROY**  
Facturation  
ZONE EUROMOSEILLE  
21 RUE DU GRAND PRE  
57146 NORROY LE VENEUR CEDEX

Numéro TVA: FR41352624142

## Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

## Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3056 - TWININGS VERT MENTHE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	5,5%	71,70	2	20%	114,72
3043 - VELOUTE LEGUMES CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	1	20%	54,96
3047 - VELOUTE CHAMPIGNONS & CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	3	20%	164,88
3045 - POTAGE POULET PATES X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	5	20%	274,80
3048 - POTAGE GOULASH PATES X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	2	20%	109,92

**Conditions de règlement:** Règlement à 30 jours

Total HT 719,28

**Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:**

Total TVA 5,5% 39,56

Banque: Crédit agricole

Total TTC 758,84

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Cle
18306	00010	36134613496	36

Payé 758,84

Adresse: CAE ROUEN (83210)

Reste à payer 0,00

Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN

Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636

Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
11/03/2025	758,84	Virement bancaire	

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV\\_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)